RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG23_145

VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept septembre à 18H30.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Présents :
M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, Mme Fize, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon , M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :
M Cristofoli à Mme Marenzoni
M Joussaume à Mme Feytout-Perez
M Mallein à Mme Guérin

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 27 septembre 2023
Rendue exécutoire le : 29 septembre 2023
Publiée le : 29 septembre 2023

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2023

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 2223-13, L 2223-14, L2223-15.
Vu la délibération du conseil municipal DG22_120 en date du 28 septembre 2022 actualisant les tarifs des concessions funéraires.
Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de vente des concessions.

Il vous est donc proposé de modifier le tableau des tarifs appliqués aux concessions funéraires à compter du 1er octobre 2023 de la manière suivante :

Concession	Tarif actuel en €	Tarif actualisé + 4% sauf dépositoire
Prix au m²	284,00 €	295,00 €
Terrain nu de 3,25 m² capacité 2 places - durée 30 ans	921,00 €	958,00 €
Terrain nu de 4,50 m² capacité 4 places - durée 30 ans	1 277,00 €	1 328,00 €
Terrain nu de 6 m² capacité 6 places - durée 30 ans	1 701,00 €	1 769,00 €
Terrain nu de 1 m² pour dépôt de 4 urnes - durée 30 ans	284,00 €	295,00 €
Columbarium mural case individuelle (1 urne) durée 15 ans	236,00 €	245,00 €
Columbarium mural case individuelle (1 urne) durée 30 ans	471,00 €	490,00 €
Columbarium monument (3 ou 4 urnes) durée 30 ans	1 169,00 €	1 216,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m² inhumation simple - durée 10 ans	188,00 €	196,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m² superposition de 2 corps - durée 10 ans (renouvellement uniquement)	284,00 €	295,00 €
Dépositoire : par mois d'occupation - de 6 mois + de 6 mois	 8,00 € 15,00 €	 8,00 € 15,00 €

Ces modifications et ces tarifs seront appliqués pour toute acquisition de concession.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1er octobre 2023.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à encaisser le produit des concessions à raison de deux tiers sur le budget de la ville et un tiers sur le budget du CCAS.

Impute ces recettes sur l'article 70311 du budget de la Ville.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **36 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTION(S).**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 27 septembre 2023
pour expédition conforme
Le maire,

Stéphane Delpeyrat

MAIRIE DE ST MEDARD EN JALLES (Gironde)

Le secrétaire de séance,

Pascale Bru

MAIRIE DE ST MEDARD EN JALLES (Gironde)

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DG23_145**
Objet :	**ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20230927-DG23_145-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20230927-DG23_145-DE-1-1_0.xml	text/xml	925 o
Document principal (Délibération) Nom original : DG23_145 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION .pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20230927-DG23_145-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	367.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2023 à 11h19min05s	Reçu par le MI le 2023-09-29